

<http://www.snetap-fsu.fr/Les-10-propositions-du-CDDEAP.html>



Les 10 propositions du CDDEAP

- Nos Actions - Comités de défense de l'EAP - Le Comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public -

Date de mise en ligne : jeudi 15 décembre 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Propositions du Comité de défense et de développement de l'[EAP](#)

Réunion à l'Assemblée Nationale du 8 juin 2011

Redonner la priorité à l'Enseignement Agricole Public

1. **Restaurer la part des lycées agricoles publics à hauteur de 50% de l'offre en formation initiale par voie scolaire dans l'enseignement agricole en 5 ans**, notamment par la relance volontariste de l'offre publique dans le domaine des 4ème-3ème de l'EA et dans celui des « services aux personnes » (avec au moins une filière complète dans l'[EAP](#) par département)
2. **Développer à nouveau l'emploi public à hauteur des besoins, seule mesure à même de conforter la qualité du service public d'enseignement agricole rendu aux usagers**, notamment en permettant une déprécarisation sur la base d'un plan pluriannuel ambitieux de titularisation, et en garantissant les remplacements nécessaires dans l'ensemble des services des [EPL](#)
3. **Mettre fin au plafonnement illégal des effectifs dans l'ensemble des classes de l'EAP**, qui conduit de fait à rejeter chaque année par centaines des élèves et étudiants au mépris tant de leurs choix d'orientation que des taux d'insertion susceptibles d'en découler, cela en rupture avec les engagements constitutionnels de l'Etat
4. **Renforcer les équipes pédagogiques, administratives et vie scolaire des lycées agricoles publics**, en garantissant la présence dans chaque établissement de conseillers principaux d'éducation, de techniciens vie scolaire, d'assistants d'éducation, d'infirmières et de personnels qui font actuellement défaut : conseillers d'orientation psychologues et assistantes sociales
5. **Garantir le soutien aux établissements publics par leur maintien, voire la réouverture de ceux qui ont été fermés** dans nos territoires ruraux comme péri-urbains
6. **Rétablir un véritable pilotage national de l'EAP et de sa carte des formations, en lien avec la sanctuarisation des 3 voies de formation** qui font la richesse des établissements publics (générale, technologique et professionnelle)
7. **Créer un véritable service public de la formation continue et par apprentissage**, avec des personnels ayant statut de fonctionnaires
8. **Affirmer un soutien tangible à une filière de production agricole profondément renouvelée et aux métiers verts** en vue de répondre aux défis alimentaires et environnementaux du XXIème siècle, notamment par la réaffirmation du rôle pédagogique primordial d'exploitations agricoles et d'ateliers technologiques ancrés dans le développement durable, fort de la mise en place de financements publics (expérimentation, démonstration...) et d'un statut de fonctionnaire pour les personnels d'exploitation
9. **Refonder la pleine appartenance des personnels [TOS-ATE](#) à la communauté éducative**, avec une garantie législative de non externalisation des services et un temps reconnu dans l'emploi du temps des agents pour assurer la coordination de leur rôle éducatif
10. **Construire une formation initiale et continue des personnels de qualité, respectueuse de l'ensemble des agents comme des usagers**, en rétablissant notamment une formation des enseignants digne de ce nom, car c'est évidemment « un métier qui s'apprend » et en renforçant les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur agricole, en vue de favoriser l'élévation des niveaux de qualifications